



Extrait du registre des délibérations

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

2024-1-13

02 PÉRIGORD LIMOUSIN 20240305-2024_1_13 DE
Reçu le 08/03/2024
Département de la
DORDOGNE

PÉRIGORD LIMOUSIN
Séance du 05 mars 2024

Arrondissement de
NONTRON

Président : Michel AUGEIX

Lieu de réunion du Conseil :
Nanthiat

Date de la convocation et
envoi de la note de
synthèse :
22/02/2024

Nombre de membres :
En exercice : 38
Présents : 36
Pouvoirs : 1

Etaient présent(e)s

Mesdames : BOSREDON COUNIL Sylvie, CHASSAIN Thérèse, DECARPENTRIE Françoise, DEGLANE Christine, ESCLAVARD Anne-Sophie, FAURE Michèle, HYVOZ Isabelle, LAGARDE Bernadette, MARCETEAU Dominique, MAURUSSANE Annick, WARNEZ Fabienne, DESGRAUPES Maryline (suppléante de P. Démarthon)

Messieurs : AUGEIX Michel, BOST Claude, BOST Jean-François, BRUN Philippe, CHIPEAUX Raphaël, COMBEAU Bertrand, COURNARIE Pascal, DESSOLAS Frédéric, DOBBELS Michel, DUSSUTOUR, Bernard, DUTHEIL Frédéric, FAYE Jean-Louis, FAYOL Stéphane, FRANCOIS Philippe, GARNAUD Alain, GARNAUDIE Didier, GIMENEZ Philippe, JUGE Jean-Claude, MEYNIER Paul, PETIOT Tony, PRIVAT Pascal, RANOUIL Michel, SEDAN Francis, VAURIAC Bernard

Excusés et procurations : MAGNE Muriel (a donné procuration à P. Gimenez), DEMARTHON Patrick (remplacé par sa suppléante M. Desgraupes)

M. Bernard VAURIAC est désigné secrétaire de séance.

COT – plans d'actions et d'objectifs régionaux du Contrat d'Objectifs Territorial (COT)

Préambule

Les Communautés de communes Dronne et Belle (CCDB), Isle Loue Auvézère en Périgord (CCILAP), Périgord Limousin (CCPL) et Périgord Nontronnais (CCPN) se sont associées début 2021 afin de porter un Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) en partenariat avec le SCOT du Périgord Vert. Il a été signé le 7 octobre 2021 avec le Préfet de la Dordogne.

Afin d'amplifier la mise en œuvre des ambitions exprimées dans le CRTE et les PCAET des quatre EPCI, l'ADEME, Agence de la transition écologique, a proposé aux quatre Communautés de communes de signer un Contrat d'Objectifs Territorial (COT), à l'échelle du CRTE, pour une durée de quatre ans, et basé sur deux référentiels : Climat Air Energie (CAE) et Économie Circulaire (ECi).

Le COT du Périgord Vert a débuté le 1^{er} janvier 2023 et se déroule en deux phases :

- **La première phase**, de 18 mois maximum, engageant les quatre Communautés de communes à :
 - Réaliser des états des lieux de leurs politiques selon les référentiels CAE et ECi de l'ADEME,
 - Commander des audits permettant l'obtention d'un score de départ et des objectifs de progression au sein de chaque référentiel pour chaque EPCI,
 - Définir des objectifs opérationnels régionaux,

Le Président certifie exécutoire le
présent acte compte tenu de sa
publication et de sa transmission en
Sous-Préfecture

Le Président
Michel AUGEIX

Fait à Thiviers, le 06 mars 2024
Le Président,

Michel AUGEIX



AR Prefecture

024-242400752-20240305-2024_1_13-DE
Reçu le 08/03/2024

- Elaborer un premier plan d'action s'inscrivant dans les politiques existantes et les projets forts identifiés,
- **La seconde phase** permettra de mettre en œuvre et suivre les plans d'actions de chaque EPCI et de les compléter de manière itérative pour progresser dans la politique de transition écologique. Les audits finaux des référentiels Climat Air Energie et Économie Circulaire mesureront cette progression et permettront le versement proportionnel de la part variable selon les objectifs de progression précisés en fin de phase 1.

La CCPL a été désignée en tant que mandataire pour signer le contrat d'objectif territorial à l'échelle du CRTE Périgord Vert. La CCPL a donc porté le recrutement de Théo Di Mascio, chargé de mission mutualisé à l'échelle des quatre Communautés de Communes, afin d'animer le COT et soutenir les quatre collectivités dans leur progression au sein de leurs politiques de transition écologique.

Dans le cadre de ce contrat, les quatre Communauté de communes se verront accorder de la part de l'ADEME une aide financière maximum de 350 000 € sur quatre ans : 75 000 € pour la première phase, conditionnés à la production des audits, et jusqu'à 275 000 € pour la seconde phase, pour laquelle le montant versé sera calculé **en fonction de l'atteinte des objectifs de progression au sein des référentiels de chacune des quatre Communautés de communes et de l'atteinte des objectifs opérationnels régionaux**. Chaque Communauté de communes assumera financièrement la non-atteinte de ses objectifs. Cette aide sera mobilisée par le mandataire pour soutenir et accélérer sa démarche territoriale de transition, renforcer la transversalité de la gouvernance et de l'action en matière de transition.

Déroulé de la phase 1

La première phase du COT a débuté par le recrutement de Théo Di Mascio, chargé de mission mutualisé à l'échelle des quatre communautés de communes. Après la nomination des conseillers missionnés par l'ADEME pour accompagner les EPCI sur le volet CAE du COT, des ateliers d'état des lieux ont été organisés dans les locaux de la CCPL, en présence d'Alexandra Watier, conseillère CAE désignée pour accompagner la CCPL. Ces ateliers ont permis de réaliser un état des lieux complet des actions réalisées par la communauté de communes ayant un impact sur les enjeux climat-air-énergie, sur base du référentiel de l'ADEME.

En parallèle, les quatre collectivités ont fait le choix d'organiser des ateliers communs sur le tourisme et la mobilité, afin de confirmer la volonté de travailler sur ces thématiques à une échelle commune.

Le Président certifie exécutoire le présent acte compte tenu de sa publication et de sa transmission en
Sous-Préfecture

Le Président
Michel AUGEIX



Fait à Thiviers, le 06 mars 2024
Le Président,

Michel AUGEIX



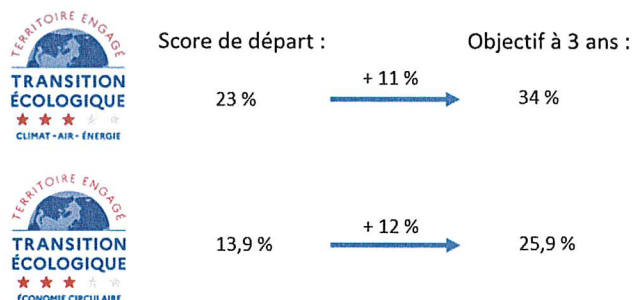
AR Prefecture

024-242400752-20240305-2024_1_13-DE
Reçu le 08/03/2024

En parallèle de ce travail, les équipes techniques se sont mobilisées en interne pour remplir le référentiel Economie Circulaire (ECi), en conséquence du retard pris pour la nomination des conseillers sur ce volet du COT.

Le 5 septembre 2023, Alexandra Watier et Théo Di Mascio ont présenté en Conférence des Maires à Thiviers le résultat des états des lieux ECi et CAE. Karine Pouyadou a également présenté ces résultats en Conseil Communautaire le 12 octobre 2023.

Les états des lieux autour des référentiels de l'ADEME se sont conclus par la commande d'audits, permettant d'attribuer un score de départ à la CCPL pour ces deux référentiels et des objectifs de progression d'ici à la fin du COT (31 décembre 2026) :



Afin de réaliser l'objectif de progression de 11% sur le volet CAE, un atelier de **priorisation des actions inscrites au sein du PCAET** et d'actions suggérées suite aux états des lieux s'est déroulé à Thiviers le 22 novembre 2023, en présence de nombreux élus et des responsables de services. Cet exercice sera effectué durant chaque année du COT et permettra de réorienter le plan d'action en fonction de la progression de la CCPL au sein du référentiel.

Les actions retenues pour l'année 2024 ont fait l'objet de fiches projet présentées lors de la réunion du bureau du 30 novembre dernier. Les moyens financiers nécessaires sont également intégrés dans les propositions budgétaires des différents services pour 2024.

Les **actions retenues pour l'année 2024** sont les suivantes :

Le Président certifie exécutoire le présent acte compte tenu de sa publication et de sa transmission en
Sous-Préfecture

Le Président
Michel AUGEIX

Fait à Thiviers, le 06 mars 2024
Le Président,

Michel AUGEIX



AR Prefecture

024-242400752-20240305-2024_1_13-DE
Reçu le 08/03/2024

- Axe 1 : Collectivités exemplaires

Axe 1 **Former tous les élus aux enjeux et aux solutions** **Etablir un programme pluriannuel / thématiques ;** **Formations aboutissant à la mise en place d'actions**

Service porteur : PCAET

Impact : ★★★ (effet de levier important, prérequis à la mise en œuvre des actions)

Moyens nécessaires : moyens humains internes 👤 moyens financiers 💰 (formations) → ADEME « aides aux relais et aux actions ponctuelles » : max 70% des opérations ponctuelles

Programme de formation de l'UDM

Cobénéfices : montée en compétences, motivation et mobilisation

Axe 1 **Mettre en place une politique d'achats responsables** **pour définir les critères environnementaux et les ambitions par catégorie d'achat pour la collectivité (matériaux, mobilier, alimentaire, consommables...)** **2024 : Adhésion au réseau 3AR**

Service porteur : Marché publics

Impact : ★★★ (effet de levier important via la commande publique)

Moyens nécessaires : moyens humains 👤 ou accompagnement externe (~15 k€)+ moyens financiers 💰 (surcoût des exigences environnementales)

Cobénéfices : soutien de l'économie locale

Axe 1 **Renforcer les actions de communication auprès des habitants sur les bonnes pratiques : habitat, mobilité... intégrant les initiatives locales (habitants, entreprises, agriculteurs...) et les actions de la CCPL**

Service porteur : Communication

Impact : ★★★ (effet de levier important en fonction de l'ambition de la campagne de communication et du nombre de personnes touchées)

Moyens nécessaires : moyens humains 👤

Cobénéfices : valorisation des actions de la CCPL, renforcement du lien social et de la motivation collective des habitants

Axe 1 **Poursuivre la formation des agents pour intégrer les questions climat-énergie dans leur métier** **Formations aboutissant à la mise en place d'actions**

Service porteur : PCAET

Impact : ★★★ (effet de levier important, prérequis à la mise en œuvre des actions)

Moyens nécessaires : moyens humains internes 👤 moyens financiers 💰 (formations) → ADEME « aides aux relais et aux actions ponctuelles » : max 70% des opérations ponctuelles

Cobénéfices : montée en compétences, motivation et mobilisation

Axe 1 **Établir une stratégie de rénovation du patrimoine intercommunal : identifier les bâtiments les plus énergivores, établir un audit énergétique pour ces bâtiments, planifier les travaux selon le triptyque Sobriété -> Efficacité (isolation) -> Changement de chauffage ; et en prenant en compte le confort d'été ; intégrer les budgets pour les travaux dans un PPI et commencer la mise en œuvre**

Service porteur : Services Techniques bâtiments

Impact : ★★★

(patrimoine = un des plus gros consommateurs d'énergie pour la CCPL)

Moyens nécessaires : moyens humains internes 👤 pour pilotage et moyens financiers 💰 pour travaux → Fonds Vert, Axe 1, max. 80 %

Co-bénéfices : économies financières, confort thermique, soutien de l'économie locale

Axe 1 **Élaborer une carte de covoiturage entre les agents pour faciliter cette pratique en interne**

Service porteur : PCAET

Impact : ★★ (trajets domicile-travail importants dans l'impact direct de la collectivité)

Moyens nécessaires : moyens humains 👤

Cobénéfices : convivialité interne, baisse des dépenses de carburants pour les agents

Le Président certifie exécutoire le présent acte compte tenu de sa publication et de sa transmission en Sous-Prefecture

Le Président
Michel AUGEIX



Fait à Thiviers, le 06 mars 2024
Le Président,

Michel AUGEIX



AR Prefecture

024-242400752-20240305-2024_1_13-DE
Reçu le 08/03/2024

Axe 1 Suivre l'avancement des actions du PCAET en lien avec les communes et les partenaires de la CCPL (Prosper, Bilan à mi-parcours du PCAET en 2024)

Service porteur : PCAET

Impact : ★ (impact indirect, pré-requis pour s'assurer de la progression du territoire)

Moyens nécessaires : moyens humains 👤

Co-bénéfices : mobilisation des acteurs du territoire, efficacité des actions, valorisation des actions

- Axe 2 : Rendre les bâtiments performants et adaptés au changement climatique

Axe 2 Poursuivre l'OPAH (accompagnement des ménages & conseil aux habitants) – 2024 : Définir les critères de la nouvelle OPAH

Service porteur : Habitat

Impact : ★★★ (logements = 35% des consommations d'énergie du territoire)

Moyens nécessaires : moyens humains 👤 (suivi) moyens financiers 💰 (environ 60 k€) → ANAH entre 35% et 50%

Co-bénéfices : baisse de la précarité énergétique

- Axe 3 : Mobiliser les acteurs économiques sur des démarches durables

Axe 3

Proposer un programme éco-défis aux acteurs du territoire, en partenariat avec la CCI et la CMA

Service porteur : Dév. Eco

Impact : ★★ (programme incitatif)

Moyens nécessaires : moyens humains 👤 (suivi) et convention CCI-CMA 💰

Cobénéfices : émulation collective, lien avec les entreprises du territoire, valorisation des actions

Axe 3

Mettre en œuvre un programme de tourisme durable (appel à projet NOTT en cours)

Service porteur : Tourisme

Impact : ★★ (impact du tourisme non quantifié précisément)

Moyens nécessaires : moyens humains 👤 (voir fiches actions Tourisme élaborés par les offices de tourisme)

Cobénéfices : préservation de l'attractivité touristique face aux impacts du dérèglement climatique

Le Président certifie exécutoire le présent acte compte tenu de sa publication et de sa transmission en Sous-Préfecture

Le Président
Michel AUGEIX



Fait à Thiviers, le 06 mars 2024
Le Président,

Michel AUGEIX



AR Prefecture

024-242400752-20240305-2024_1_13-DE
Reçu le 08/03/2024

Axe 3

Réaliser une expérimentation visant la création d'un PAL pour réduire la précarité alimentaire et renforcer l'accès à l'alimentation de qualité (lien avec consommateurs + agriculteurs)

Service porteur : CIAS

Impact : ★ ★ (impact sur les consommations alimentaires et sur les pratiques agricoles)

Moyens nécessaires : moyens humains 👤 👤 (dont prestation externe)

Cobénéfices : accessibilité à l'alimentation (social), bénéfice sanitaire, soutien des producteurs locaux et de l'économie locale

- Axe 4 : Se déplacer moins et mieux

**Axe 4 Développer une offre locale de transport solidaire ou d'autopartage local
Démarrage en 2024 ; investissement en 2025**

Service porteur : PCAET - Mobilité

Impact : ★★

Moyens nécessaires : moyens humains 👤 👤 (déploiement de projets partenariaux avec acteurs de la solidarité, mise en lien, communication...) + moyens financiers 💰 (aires de covoiturage, signalétique, prestataire offre solidaire...) → Fonds Vert, Axe 3 → Jusqu'à 50% pour les incitations financières, 20% pour les aires...

Co-bénéfices : baisse de la précarité énergétique liée au transport, amélioration de la qualité de l'air et de la santé, convivialité, lien social...

Axe 4 Faire une carte des itinéraires vélo du territoire entre les communes (niveau de sécurisation, temps en vélo, équipements, points générateurs de déplacement...)

Service porteur : Tourisme

Impact : ★

Moyens nécessaires : moyens humains 👤

Cobénéfices : qualité de vie dans ces centres bourgs, revitalisation et attractivité des cœurs de bourg, meilleure santé (mobilité active), baisse du bruit et de la pollution de l'air

- Axe 5 : Aménager et gérer un territoire adapté au changement climatique et résilient

Axe 5 Etablir une trame noire dans le cadre du PLUi

Service porteur : Urba

Impact : ★ (baisse des consommations d'électricité liée à l'éclairage)

Moyens nécessaires : moyens humains 👤 👤 (pilotage et mise en œuvre)

Cobénéfices : préservation de la biodiversité, baisse des coûts financiers pour l'éclairage public et privé

**Axe 5 Élaborer un plan intercommunal de sauvegarde : Détailler les réponses du territoire en cas de crises climatiques (sécheresse, canicules, inondation...), communiquer sur les risques et les comportements, définir le niveau de continuité de service public et définir le besoin en termes de renforcement des systèmes de surveillance, d'alerte et de lien avec la population et de protection des plus vulnérables
2024 : accompagnement des communes pour leur PCS**

Service porteur : Direction

Impact : ★ ★ (adaptation et résilience du territoire)

Moyens nécessaires : moyens humains 👤 👤 (campagnes de communication, ateliers...)

Cobénéfices : meilleure anticipation des risques, protection des plus vulnérables, coûts de réparations / coûts sanitaires moins importants

Le Président certifie exécutoire le présent acte compte tenu de sa publication et de sa transmission en Sous-Prefecture

Le Président
Michel AUGEIX



Fait à Thiviers, le 06 mars 2024
Le Président,

Michel AUGEIX



AR Prefecture

024-242400752-20240305-2024_1_13-DE
Reçu le 08/03/2024

Axe 5 **Lien PCAET – PLUi : Intégrer les objectifs du PCAET dans le PADD sur l’habitat, la mobilité, les ENR ; intégration dans le règlement de règles en faveur de l’habitat densifié, des ENR dans l’habitat, de la rénovation, de la mobilité sobre et active, des réseaux de chaleur ; réaliser des OAP thématiques : rénovation, mobilité, construction exemplaire, trame verte et bleue... ; intégrer dans le zonage la protection des espaces naturels et agricoles et les zones accueillant des ENR**

Service porteur : Urba

Impact : ★★ (effet de levier important, mobilisation des communes et des acteurs de la construction et de l’aménagement)

Moyens nécessaires : moyens humains 👤 👤

Cobénéfices : cohérence des politiques publiques

- Axe 6 : Développer fortement les ENR

Axe 6 **Porter un projet d’énergie renouvelable (toitures photovoltaïque) par la CCPL, par exemple en autoconsommation collective, et avec un financement participatif, Réalisation en 2024 : sous couvert des résultats d’études**

Services porteurs : Services techniques Bâtiments et PCAET

Impact : ★ (production d’énergie renouvelable)

Moyens nécessaires : moyens financiers 💰 💰 → Accompagnement technique du CRER, CEREMA et CIRENA

Cobénéfices : mobilisation des acteurs, exemplarité de la collectivité

Le même travail sera mené sur le volet **économie circulaire** du COT durant le premier semestre 2024, avec l’appui des conseillers ECI, finalement attribués aux EPCI par l’ADEME en fin d’année 2023. Au préalable, des ateliers de sensibilisation et de formation des élus et techniciens à l’économie circulaire seront organisés.

Les quatre communautés de communes se sont également concertées durant l’année 2023 pour formuler deux **objectifs opérationnels régionaux**, en accord avec l’ADEME. Le 15 décembre 2023, le COPII du COT (réunissant les quatre Présidents, Vice-Président.e.s à l’environnement, DGS, chargé.e.s de PCAET, l’ADEME et la DDT 24) a validé la formulation suivante pour ces objectifs :

Le Président certifie exécutoire le présent acte compte tenu de sa publication et de sa transmission en
Sous-Préfecture

Le Président
Michel AUGEIX



Fait à Thiviers, le 06 mars 2024
Le Président,

Michel AUGEIX



AR Prefecture

024-242400752-20240305-2024_1_13-DE
Reçu le 08/03/2024

Thématique	Objectif Opérationnel	Indicateur de suivi	Niveau atteint en fin de phase 1	Niveaux cibles intermédiaire et % de réussite associés	Niveaux cibles finaux et % de réussite associés
Tourisme	Fédérer l'action des 4 EPCI en faveur du tourisme durable autour d'un plan d'action commun (AAP NOTT) intégrant des dimensions de durabilité	Opérationnalité du plan d'action	En discussion	Recrutement d'un(e) chef(fe) de projet mutualisé (50%)	Au moins 1 action relevant du tourisme durable réalisée à l'échelle des 4 EPCI (100%)
Mobilité durable	Fédérer l'action des 4 EPCI autour d'une stratégie commune de mobilité durable	Opérationnalité de la stratégie commune	En discussion	Stratégie validée et au moins 1 action planifiée (50%)	Au moins 1 action commune réalisée en faveur de la mobilité durable (100%)

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Vice-Président de la Communauté de Communes du Périgord-Limousin,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,

- **DECIDE :**

- **de valider les objectifs opérationnels régionaux, communs aux 4 EPCI du Contrat d'Objectifs Territorial.**
- **de valider la priorisation des actions du PCAET pour 2024 en vue de l'atteinte de l'objectif de progression de 11% fixé dans le cadre du référentiel Climat-Air-Energie du Contrat d'Objectif Territorial**
- **de s'engager à formaliser sa politique Economie circulaire, et en particulier à planifier les actions nécessaires à l'atteinte de l'objectif de progression de 12 % fixé dans le cadre du Contrat d'Objectif Territorial**
- **d'autoriser le Président à signer tout document s'y rapportant.**

34 voix pour, 0 voix contre et 3 abstentions

Le Président certifie exécutoire le présent acte compte tenu de sa publication et de sa transmission en
Sous-Prefecture

Le Président
Michel AUGEIX



Fait à Thiviers, le 06 mars 2024
Le Président,

Michel AUGEIX

